

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL
PAR

EAU VIVE BATISCAN

La rivière Batiscan est une rivière très convoitée pour sa force hydrique due à sa dénivellation, à son débit et à ses nombreuses chutes.

Nous voulons démontrer que l'aménagement hydroélectrique proposé par la compagnie AXOR ne contribue pas de façon significative à combler les besoins énergétiques des Québécois au cours des prochaines années pour répondre à la croissance anticipée en énergie.

La création de ce réservoir modifiera considérablement le milieu aquatique, provoquera de la sédimentation là où normalement la rivière s'oxygène et fera disparaître sur chaque côté de ses rives de nombreux arbres. Nous considérons que le déboisement de ses bandes pour permettre l'enneigement aura des effets négatifs sur les sols fragilisés de la Batiscan et de la Tawachiche de par leur texture argileuse.

En environnement, la forêt est considérée comme patrimoine naturel vivant, filtre biologique (les poumons) et

principal siège de la biodiversité terrestre. Les rivières ont un rôle aussi important. Elles sont les artères de la terre, elles oxygènent l'environnement sur des centaines de kilomètres à la ronde. La rivière Batiscan et la rivière Tawachiche sont des artères très importantes qui oxygènent le fleuve St-Laurent.

L'hydroélectricité est certes une forme d'énergie propre, pourtant l'installation des infrastructures nécessaires à sa production entraîne des bouleversements importants de l'environnement. Même dite « Au fil de l'eau », la centrale hydroélectrique que Axor projette de construire aux chutes du Deux à Saint-Adelphe (Mauricie) inondera les rives en amont sur douze (12) kilomètres et plus, asséchera le lit de la rivière en aval et modifiera localement la qualité de l'eau par le détournement de la rivière, la création d'un réservoir artificiel et le déboisement sur des kilomètres.

Sur le plan économique, la construction de petites centrales n'est pas créatrice d'emplois à long terme

car elles sont largement informatisées. Certes, il y aura des emplois pendant la construction, pendant un an ou deux, et après à long terme ? De plus, il est faux de prétendre que les barrages sont un moyen de raviver l'économie locale des petits villages, même si c'est cette vision que laisse miroiter les promoteurs et cela au détriment de véritables projets écotouristiques.

Le Québec est reconnu comme le paradis incontesté du canot et du kayak. La richesse de son réseau hydrographique, ses étendues inviolées, le nombre et la qualité de ses rivières sauvages lui valent encore ce titre. La rivière Batiscan fait partie intégrante de ce paradis. Elle offre un potentiel de développement des plus intéressants pour la région de la MRC Mékinac au niveau du tourisme et de l'écotourisme. Toutefois, nous devons créer les conditions propices à cet épanouissement.

La construction d'un barrage à St-Adelphe (Mauricie) vient amputer la Batiscan de son rôle écotouristique. De plus, nous croyons que l'exploitation intensive des rivières québécoises comme source de production d'électricité ne permettra pas de garantir la qualité du produit de plein air québécois.

Pour l'environnement, la meilleure énergie est toujours celle qu'on ne consomme pas. Il faut encourager les Québécois à devenir des consommateurs verts. Hydro-Québec a le devoir de faire tous les efforts nécessaires pour promouvoir l'efficacité énergétique, pour établir un plan national incitatif de mesures pour économiser l'énergie et diminuer notre dépendance aux centrales électriques en diversifiant notre système d'approvisionnement en énergie. L'énergie éolienne et l'énergie solaire sont une filière intéressante en ce sens.

Considérant l'énorme potentiel d'économie d'énergie réalisable par les Québécois, considérant le peu de puissance du projet de barrage sur notre rivière en comparaison des effets dévastateurs sur l'environnement, nous nous opposons à la construction d'une centrale hydroélectrique aux chutes du Deux à St-Adelphe, sur la rivière Batiscan, (Mauricie).

Doris C. Houde pour Eau Vive Batiscan
eauvivebatiscan@hotmail.com

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et consciencieux puisse changer le monde; de fait, c'est la seule force qui ait jamais réussi ».

Margaret Mead.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION PARLEMENTAIRE
DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

JANVIER 2005

CET - 8 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC
CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

NON AUX PETITES CENTRALES

POUR LA PROTECTION DES RIVIÈRES
BATISCAN ET TAWACHICHE



MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION PARLEMENTAIRE
DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL
JANVIER 2005

RÉDACTION
Doris C. Houde

RÉVISION
Normand Houde

COLLABORATEURS
Luce Bordeleau
Ginette Lapointe



6959, rue Félix-Leclerc

Trois-Rivières QC, G8Y 7C7

eauvivebatscan@hotmail.com

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	iii
AVANT-PROPOS	iv
INTRODUCTION	v
PROBLÉMATIQUE	1
IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	5
IMPACTS SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE	7
IMPACTS ÉCOTOURISTIQUES	8
LES ALTERNATIVES :	
Économie d'énergie	9
L'énergie éolienne	9
L'énergie solaire	10
RECOMMANDATIONS	11
CONCLUSION	12
CARTE	4

AVANT-PROPOS

« Eau Vive Batiscan » a préparé ce mémoire afin de répondre à l'invitation lancée par Monsieur Sam Hamad pour faire valoir notre point de vue sur l'avenir énergétique au Québec. De plus, nous profitons de l'occasion pour exprimer nos opinions sur le projet de construction d'un barrage hydroélectrique d'une puissance de 17 MW aux chutes du Deux, sur la Batiscan, à Saint-Adelphe en Mauricie.

Nous voulons démontrer que l'aménagement hydroélectrique proposé par la compagnie AXOR ne contribue pas de façon significative à combler les besoins énergétiques des Québécois au cours des prochaines années pour répondre à la croissance anticipée en énergie.

Nous croyons qu'à moyen terme, nous aurons sur chaque rivière un

barrage privé en lieu et place de chutes et de rapides que la nature a bien voulu nous sculpter. Les impacts écologiques dévastateurs de ce projet priveraient les citoyens de trois municipalités de la MRC Mékinac, soit Saint-Adelphe, Sainte-Thècle en Mauricie, et Lac-aux-Sables dans Portneuf, de la jouissance de certaines de leurs terres riveraines par ennoisement.

Nous considérons que ce projet va à l'encontre de la Charte des droits et liberté et empêchera à tout jamais les générations futures de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité. De plus, nous vous présenterons une pétition signée par plus de 6 000 personnes pour vous sensibiliser au fait que ce projet ne fait pas du tout consensus.

INTRODUCTION

« Eau Vive Batiscan » est une association de citoyens formée au printemps 2004 et qui compte plus de 250 membres. Elle s'est donnée pour mission de voir à la conservation et à la protection des eaux vives et des berges de la rivière Batiscan et de son affluent la Tawachiche et de préserver la qualité de leurs écosystèmes.

La nature des activités de notre association est de regrouper tous les citoyens soucieux de conserver et protéger la Batiscan et de représenter ses membres auprès des autorités compétentes.

PROBLEMATIQUE

PROBLEMATIQUE

La rivière Batiscan est une rivière très convoitée pour sa force hydrique due à sa dénivellation, à son débit et à ses nombreuses chutes.

Présentement, pour le compte d'un promoteur privé, AXOR projette la construction d'une petite centrale hydroélectrique d'une puissance de 17 MW, sur la rivière Batiscan, aux chutes du Deux à Saint-Adelphe en Mauricie. Selon Monsieur Alain Saladzius, ingénieur et coordonnateur de projets à la section eaux potables et usées du ministère des Affaires municipales, « ce projet est le summum de la destruction de l'environnement ». En effet, les promoteurs proposent de construire un barrage au fil de l'eau, de 18 mètres de haut par 80 mètres de large, créant un ennoisement sur près de 15 kilomètres pour former le bassin alimentant la centrale. Cet ennoisement sur la Batiscan affectera aussi son affluent, la Tawachiche et inondera des terres agricoles privées. C'est une atteinte au droit de propriété. Les répercussions seront catastrophiques : 52% de terrain

envoyé à Lac-aux-Sables, 44% à Saint-Adelphe et 4% à Sainte-Thècle. En plus, l'inondation fera disparaître à tout jamais six de nos chutes sur la Batiscan et trois sur la Tawachiche. Elle entraînera la disparition de terrains de citoyens sur le bord de la Tawachiche, l'envolement de deux ponts de la Piwi à Lac-aux-Sables, sans parler de l'assèchement en aval de la rivière.

La création de ce réservoir modifiera considérablement le milieu aquatique, provoquera de la sédimentation là où normalement la rivière s'oxygène et fera disparaître sur chaque côté de ses rives de nombreux arbres. Nous considérons que le déboisement de ses bandes pour permettre l'envolement aura des effets négatifs sur les sols fragilisés de la Batiscan et de la Tawachiche de par leur texture argileuse.

D'ailleurs, Hydro-Québec a fait une étude exhaustive en août 1986 et précise dans son document que le sol dans ce secteur s'érode facilement.

Ce problème sera d'autant plus amplifié par le fait que les racines des arbres ne retiendront plus le sol des berges affectées, l'érosion se produira. De plus, cela entraînera des conséquences insidieuses sur la qualité de l'eau et des cours d'eau avoisinants, avec une hausse de la sédimentation et des minéraux. Selon Environnement Canada 2002, les effets sur les écosystèmes sont également désastreux, puisque les habitats pour la flore et la faune seront perturbés ou éliminés. Sans parler que la suppression du couvert forestier provoquera une élévation de la température de l'eau, en plus d'entraîner la perte des habitats fauniques.

Allons-nous faire la même erreur qui a été faite avec nos forêts ? L'horreur boréale ? Nous savons tous que les promoteurs n'ont pas suivi les consignes de respect de l'environnement.

En environnement, la forêt est considérée comme patrimoine naturel vivant, filtre biologique (les poumons) et principal siège de la biodiversité terrestre. Les rivières ont un rôle aussi important. Elles sont les artères de la terre, elles oxygènent l'environnement sur des centaines de kilomètres à la ronde. La rivière Batiscan et la rivière

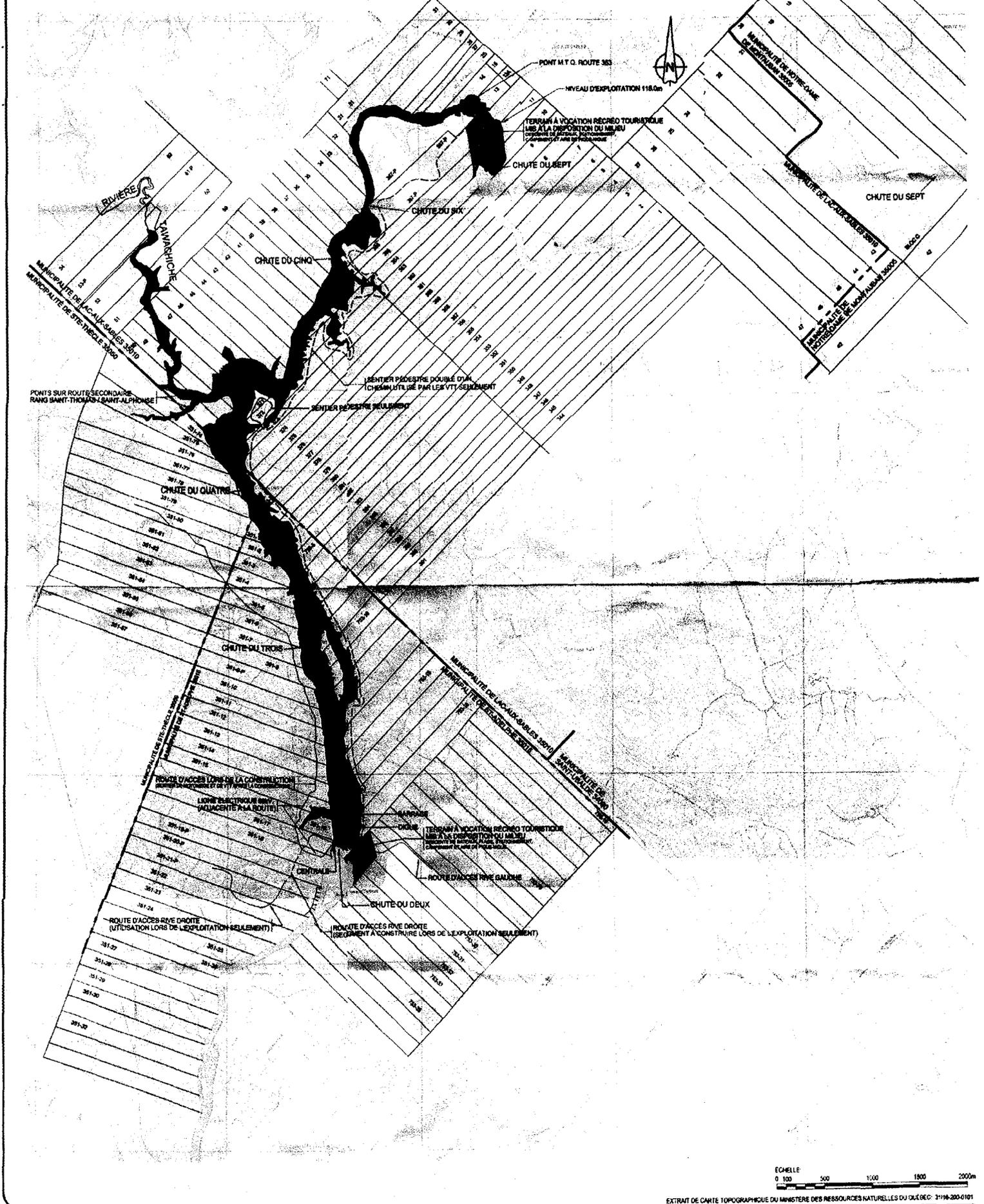
Tawachiche sont des artères très importantes qui oxygènent le fleuve St-Laurent.

On a beau dire que les moyens nécessaires seront pris afin d'assurer un tel développement sur des bases durables et respectueuses de l'environnement. Quelles bases ? Quelles études ? Celles des promoteurs privés ? Des données et des études un peu biaisées !

Qui fera respecter la réglementation des niveaux de l'eau, de la sécurité du barrage et autres problèmes comme la grande possibilité de glissement de terrains aux abords de la rivière ? Il y a plusieurs cas au Québec où les problèmes d'érosion, glissements de terrains et de sédimentation dûs à des barrages ne sont pas réglés et ce sont les riverains qui en subissent les conséquences.

On veut détruire de façon irrémédiable ces richesses naturelles qui ont mis des centaines, voire des milliers d'années à se former et cela pour le bonheur de promoteurs privés qui veulent s'enrichir en s'accaparant cette richesse naturelle qui fait partie du patrimoine québécois. Nous devons protéger ces richesses, les valoriser non pas les exploiter par des barrages.

Nous avons l'obligation de refuser cette destruction ! Nos rivières sont les poumons de notre territoire. Nos rivières sont nos lieux privilégiés de ressourcement et de détente. Il y va de notre santé physique et mentale. Nos rivières sont notre patrimoine naturel que nous voulons léguer à nos enfants !



31188-1217-15 AVRIL 2004

ÉCHELLE
0 100 500 1000 1500 2000m

EXTRAIT DE CARTE TOPOGRAPHIQUE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC: 31188-200-0101
AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE, RIVIÈRE BATISCAN, CHUTE DU DEUX

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DE LA RIVIÈRE BATISCAN**

Plan d'ensemble
Révisé avec niveau d'exploitation à 118m
étude de faisabilité
15 juillet 2004

ENVIRONNEMENT

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

L'hydroélectricité est certes une forme d'énergie propre, pourtant l'installation des infrastructures nécessaires à sa production entraîne des bouleversements importants de l'environnement. Même dite « Au fil de l'eau », la centrale hydroélectrique que Axor projette de construire aux chutes du Deux à Saint-Adelphe (Mauricie) inondera les rives en amont sur douze (12) kilomètres et plus, asséchera le lit de la rivière en aval et modifiera localement la qualité de l'eau par le détournement de la rivière, la création d'un réservoir artificiel et le déboisement sur des kilomètres.

Selon le Guide du citoyen pour la gestion par Bassin versant (version 2004), l'inondation des arbres et autres matières organiques entraîne leur décomposition et provoque l'acidification de l'eau, la diminution de l'oxygène et l'augmentation du mercure dans les réservoirs. Nous ne voulons pas que cela se produise.

Selon Tremblay et al (1994), le mercure se concentre dans la chaîne

alimentaire près des barrages pendant plus d'un demi-siècle. C'est inacceptable comme situation, car la Batiscan est une rivière privilégiée par les pêcheurs qui consomment leurs prises. De plus, ce barrage nuira à la migration des poissons. Que deviendront les poissons actuels : l'achigan, le maskinongé, le crapet de roche pour ne nommer que ceux-là ? Ce n'est pas les quelques dorés que veut ensemençer Axor qui vont équilibrer cet habitat, d'autant plus que ce barrage aura à sa base des brise-glaces qui viendront briser aussi les poissons qui s'y aventureront.

Quant au transport de l'énergie électrique par l'érection de pylônes dans les zones agricoles de St-Adelphe, Lac-aux-Sables et Ste-Thècle, cela contribuera à dévaluer ces terres en plus de favoriser l'imperméabilisation et l'érosion du sol par la construction de ces structures. De plus, les herbicides utilisés sous les lignes de transmission peuvent causer par ruissellement des effets pervers sur la faune et la flore aquatique (Environnement Canada).

Notre survie passe par la protection de nos terres agricoles. Dans ce sens, nous demandons l'application de la loi sur la protection des terres agricoles, le refus de toute demande de dézonage afin que les terres agricoles qui longent la Batiscan et la Tawachiche cessent d'être à la merci des spéculateurs.

ECONOMIE

IMPACTS SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

Sur le plan économique, la construction de petites centrales n'est pas créatrice d'emplois à long terme car elles sont largement informatisées. Certes, il y aura des emplois pendant la construction, pendant un an ou deux, et après à long terme ? De plus, il est faux de prétendre que les barrages sont un moyen de raviver l'économie locale des petits villages, même si c'est cette vision que laisse miroiter les promoteurs et cela au détriment de véritables projets écotouristiques. Les municipalités se laissent tenter par la possibilité de telles retombées économiques. Cependant, nous croyons que c'est une erreur parce qu'il y a plus à gagner en protégeant nos territoires que d'anarcher nos rivières. Il faut permettre à la faune et aux cours d'eau de se maintenir dans un état optimal.

Il y va de l'image même du Québec afin d'affronter la concurrence internationale en matière d'écotourisme. Selon la Chaire de tourisme de l'UQAM (1995), le tourisme

d'aventure et l'écotourisme représentent le secteur de l'économie où le nombre d'emplois créés par rapport à la capitalisation est un des plus importants et qui a de plus l'avantage de favoriser les économies régionales.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Luc Pelletier, président du syndicat des scientifiques d'Hydro-Québec, affirmait à l'émission Dimanche magazine du 20 juin 2004 « ...que les projets de petites centrales, c'est un non sens... Au point de vue économique, Hydro-Québec pourrait faire de meilleurs projets à moindre coût. Au point de vue énergétique, c'est une goutte d'eau dans l'océan par rapport à nos besoins en électricité. Au point de vue touristique, on n'attire pas les gens dans une région pour visiter un petit barrage. Et les inconvénients environnementaux... Finalement, je ne vois pas de raison pour justifier un tel projet si ce n'est que pour assurer un revenu financier régional et il y a moyen de faire cela autrement. »

ECOTOURISME

IMPACTS ÉCOTOURISTIQUES

Le Québec est reconnu comme le paradis incontesté du canot et du kayak. La richesse de son réseau hydrographique, ses étendues inviolées, le nombre et la qualité de ses rivières sauvages lui valent encore ce titre. La rivière Batiscan fait partie intégrante de ce paradis. Elle offre un potentiel de développement des plus intéressants pour la région de la MRC Mékinac au niveau du tourisme et de l'écotourisme. Toutefois, nous devons créer les conditions propices à cet épanouissement.

Dans les faits, la Batiscan est fréquentée par de nombreux amateurs de la nature, ils y viennent pour descendre son parcours en canot ou en kayak parce qu'elle procure de vives émotions par ses rapides. Détruire cela par la formation d'un bassin artificiel, plat et presque sans vie est un sacrilège à l'environnement. Nous n'avons pas besoin d'un 109^e lac puisque la MRC Mékinac en compte déjà 108.

Par ailleurs, ces sports sont des activités respectueuses de

l'environnement et ils épousent la philosophie du développement durable puisqu'ils dépendent de la préservation des ressources naturelles. On ne peut pas en dire autant du développement hydroélectrique puisqu'il a un impact négatif sur la rivière, son débit, sa végétation et son esthétique.

La construction d'un barrage à St-Adelphe (Mauricie) vient amputer la Batiscan de son rôle écotouristique. De plus, nous croyons que l'exploitation intensive des rivières québécoises comme source de production d'électricité ne permettra pas de garantir la qualité du produit de plein air québécois.

ALTERNATIVES

LES ALTERNATIVES

Économie d'énergie

Pour l'environnement, la meilleure énergie est toujours celle qu'on ne consomme pas. Il faut encourager les Québécois à devenir des consommateurs verts. Hydro-Québec a le devoir de faire tous les efforts nécessaires pour promouvoir l'efficacité énergétique, pour établir un plan national incitatif de mesures pour économiser l'énergie, comme par exemple instaurer une réglementation concernant les éclairages inutiles, une prime à ceux qui achètent des appareils à faible consommation, récompenser les entreprises et industries qui s'impliquent à ce niveau. Les mesures prises aussi par les citoyens peuvent faire la différence. Des petits gestes peuvent sembler insignifiants pris séparément ; leurs effets combinés peuvent être impressionnants. Ceci permettra d'avoir plus d'énergie pour partager avec les autres citoyens et les entreprises, réduire les gaz à effet de serre, réduire le besoin d'harnacher de nouvelles rivières ET SAUVER DE L'ARGENT. Ça vaut la peine de le faire !

L'énergie éolienne

Il faut diminuer notre dépendance aux centrales électriques en diversifiant notre système d'approvisionnement en énergie. L'énergie éolienne est une filière intéressante en ce sens. Il s'agit de la solution la plus écologique puisqu'elle n'entraîne aucune pollution de l'air, est complètement renouvelable, a peu d'impacts environnementaux en comparaison avec les autres sources d'énergie et fait de plus en plus consensus au sein de la population québécoise. Selon le sondage réalisé par Léger Marketing, trois Québécois sur quatre privilégient cette énergie. L'éolien est prisé depuis un certain temps par les Européens qui y voient une source d'énergie propre, abordable et fiable. De plus, l'exploitation de l'énergie éolienne est créatrice d'emplois. Au Danemark, en 1999, plus de 15 000 emplois directs et indirects étaient liés à l'éolien. En 2003, plus de 30 000 emplois se rattachaient à ce secteur pour répondre au rythme de croissance.

Le plus important consultant indépendant spécialisé en énergie éolienne au Canada, HéliMAX, nous révélait en 2004 que le Québec est pourvu de gisements éoliens gigantesques et très concurrentiels avec les autres ressources énergétiques. De plus, il parlait de 4 000 à 14 000 emplois directs annuels et de 12 000 à 48 000 emplois indirects sur un horizon de 25 ans. Saurons-nous faire tourner l'efficacité énergétique à notre avantage ?

Selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les progrès réalisés dans l'efficacité des éoliennes au cours des dix dernières années constituent l'un des plus grands espoirs de pouvoir satisfaire la demande croissante d'électricité à l'échelle planétaire. Ce n'est pas négligeable comme solution de rechange !

L'énergie solaire

Dans une perspective d'un développement durable et de lutte contre l'effet de serre, le recours aux énergies renouvelables devient une nécessité. Il est important que les Québécois augmentent leurs expertises dans l'énergie solaire, puisque cette énergie est renouvelable, inépuisable, gratuite et propre. Elle permet de diminuer de façon significative les émissions de gaz à effet de serre, donc prévient le risque de réchauffement de la planète. Nous aurions avantage à imiter l'Allemagne qui est le numéro un en matière de production d'énergie solaire. Elle a pris la tangente environnementale grâce à un ambitieux programme d'énergies renouvelables. Elle s'est tournée vers les sources d'énergies alternatives du vent, du soleil, de la biomasse et même celles du sous-sol.

Bref, il nous faut une politique d'efficacité énergétique qui respecte l'environnement, le citoyen et l'économie.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons au gouvernement de :

1. Diminuer notre dépendance aux centrales hydroélectriques;
2. Mettre en place un vrai programme d'efficacité énergétique, de trouver des solutions alternatives à la production hydroélectrique tel que l'énergie éolienne, l'énergie solaire et la géothermie;
3. Mettre au point un plan national de développement des énergies renouvelables;
4. Prendre un virage écoénergétique en instaurant un plan pour sensibiliser la population à des mesures de réduction de l'énergie en favorisant des petits gestes quotidiens, gestes qui rapportent beaucoup;
5. Obliger Hydro-Québec à faire des plans de développement axés sur les besoins des Québécois et non axés sur les marchés selon le concept de la rentabilité;
6. D'annuler tous les droits de propriétés hydriques détenus par quiconque sur les rivières du Québec.
7. Respecter l'entente de Kyoto pour diminuer les effets de serre;
8. Reconnaître le droit à l'environnement dans la Charte des droits de la personne;
9. Protéger notre patrimoine agricole de la voracité des spéculateurs;
10. Cesser d'autoriser des demandes de changement de vocation des terres agricoles;
11. Mettre en valeur la beauté des rivières et en faire bénéficier la population à qui appartient ce patrimoine;
12. Exploiter le potentiel éco-touristique au lieu d'harnacher les rivières à des fins lucratives privées;
13. Décréter AIRE PROTÉGÉE les rivières menacées;
14. Cesser de faire des référendums consultatifs auprès des citoyens de municipalités concernées, pour savoir si un projet de barrage doit être accepté ou non. Ce n'est pas à eux de décider du sort des rivières, mais à l'ensemble des Québécois.

Avec de tels programmes, il ne sera plus nécessaire de détruire nos belles rivières.

CONCLUSION

Considérant l'énorme potentiel d'économie d'énergie réalisable par les Québécois, considérant le peu de puissance du projet de barrage sur notre rivière en comparaison des effets dévastateurs sur l'environnement, nous nous opposons à la construction d'une centrale hydroélectrique aux chutes du Deux à St-Adelphe, sur la rivière Batiscan, (Mauricie).

Nous considérons les projets de barrages injustifiés, contraires au bien commun et nous refusons de voir dilapider notre richesse collective.

Nous nous opposons au saccage d'un environnement merveilleux. Nous nous opposons à la disparition de segments précieux des

rivières Batiscan et Tawachiche. Ce sont des coins de nature extraordinaire que nous entendons préserver à tout prix. Nous ne sommes pas prêts à sacrifier ce cadre de vie et notre patrimoine afin de permettre à une entreprise de grandir et de s'enrichir.

Nous demandons au gouvernement de ne pas autoriser ces projets de petites centrales privées, destructrices de notre patrimoine, destructrices de ce que nous avons de plus beau au Québec : nos rivières et nos forêts.

Nous espérons que nous n'aurons pas à refaire un débat à chaque fois que quelqu'un se pointera pour promouvoir des projets de ce genre

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et consciencieux puisse changer le monde; de fait, c'est la seule force qui ait jamais réussi ».

Margaret Mead.